



Une feuille de route pour la croissance de l'agriculture canadienne

Mémoire présenté en vue des
consultations prébudgétaires

Août 2018



Résumé des recommandations

1. Rationaliser la réglementation

- a. Accroître la portée de l'initiative fédérale de modernisation de la réglementation en examinant l'incidence cumulative du fardeau réglementaire de tous les ministères et organismes gouvernementaux.
- b. Établir des repères à l'échelle internationale et explorer des approches novatrices.

2. Améliorer la compétitivité

- a. Prendre des mesures pour aider à compenser les réformes fiscales américaines, notamment en instaurant une déductibilité de 100 % la première année sur le matériel agricole et en veillant à ce que les agriculteurs puissent avoir accès à la déduction accordée aux petites entreprises sur les investissements.
- b. Élaborer une stratégie d'infrastructure rurale qui introduit un financement prévisible à long terme avec des dispositions répondant à toute la gamme des besoins d'infrastructure rurale et agricole.

3. S'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre

- a. Mettre en œuvre des politiques d'immigration souples reconnaissant les compétences uniques requises en agriculture et accorder la priorité à la résidence permanente pour les travailleurs agricoles en demande qui occupent des emplois à longueur d'année.
- b. Investir des ressources pour améliorer les services du Programme des travailleurs étrangers temporaires et favoriser la conformité.

4. Renforcer la croissance économique

- a. Créer des plans d'urgence pour soutenir les agriculteurs confrontés à l'incertitude commerciale.
- b. Investir davantage dans les organismes de réglementation (ACIA, ARLA, ASFC, ATRPF) afin de fournir aux entreprises agroalimentaires les services nécessaires pour accéder véritablement aux marchés nationaux et internationaux.

5. Atténuer les concessions commerciales

- a. Élaborer et financer des programmes pour appuyer les producteurs touchés par le PTPGP et l'AECG dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre.
- b. Investir dans la coopération en matière de réglementation, tel que décrit dans le chapitre 21 de l'AECG, et créer des systèmes pour surveiller et appliquer les normes de produits au Canada.

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) est une organisation-cadre qui représente près de 200 000 familles d'agriculteurs. Ces familles exploitent de petites entreprises au profit de tous les Canadiens en faisant une importante contribution à l'économie canadienne et fournissant des aliments sains et abordables, dans un environnement propre et durable.

1. Soutenir le commerce par une réglementation efficace

La modernisation de la réglementation doit être une priorité du budget de 2019 et de la stratégie économique agroalimentaire au sens large. Le Canada est aux prises avec une réglementation lourde et coûteuse, ce qui retarde l'accès à des produits novateurs et entraîne des pertes d'efficacité. La modernisation de la réglementation est essentielle à la croissance continue du secteur, car elle permet l'adoption et le développement de produits et de techniques novateurs.

Avec l'imposition continue de nouvelles exigences réglementaires de plus en plus complexes, les agriculteurs font face à des pressions sans précédent sur leur capacité de demeurer rentables et concurrentiels sur les marchés nationaux et internationaux. L'élargissement de l'accès aux marchés de l'AECG et du PTPGP exige un travail de suivi considérable de la part de l'ACIA et d'autres organismes de réglementation pour éliminer les obstacles techniques qui limitent l'accès aux innovations et restreignent les exportations.

L'introduction d'exigences réglementaires multiples et simultanées a créé un environnement difficile pour les agriculteurs, en tant que preneurs de prix, afin d'être concurrentiels et d'atteindre les objectifs de croissance agroalimentaire canadiens prévus dans le budget de 2017.

Recommandations

Modernisation ambitieuse de la réglementation : Poursuivre l'initiative de modernisation de la réglementation dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor annoncée dans le budget de 2018, élargir son mandat pour examiner l'incidence cumulative des fardeaux réglementaires de l'ensemble du gouvernement et définir des approches réglementaires novatrices au moyen d'analyses comparatives internationales et de pratiques exemplaires. L'accélération des évaluations et des approbations réglementaires stimulera l'amélioration de la production, de la salubrité des aliments, du rendement environnemental et de la croissance à long terme.

2. Favoriser la compétitivité

La différenciation des produits agroalimentaires canadiens, au pays et à l'étranger, commence par l'innovation à la ferme. Les ressources naturelles du Canada procurent un avantage comparatif, mais c'est à l'industrie de maximiser la productivité par l'adoption de technologies.

Les attentes croissantes des consommateurs s'accompagnent de changements dans la demande. Les entreprises prospères prennent des risques calculés et font des investissements prospectifs dans l'innovation. Le climat d'investissement dans lequel elles opèrent a une influence importante sur la prise de décision.

La FCA appuie fermement la priorité que le Partenariat canadien pour l'agriculture continue d'accorder à la science, à la recherche et à l'innovation dirigées par l'industrie, mais cette priorité doit être appuyée par des investissements qui reflètent l'immense potentiel du secteur en tant que

moteur clé de la croissance.

Recommandations

Politique fiscale concurrentielle : Au-delà de l'appui direct à l'innovation en recherche, la politique fiscale du Canada est un moteur clé de l'adoption de la technologie. Les États-Unis sont un concurrent important sur les marchés internationaux et ils ont récemment entrepris de vastes réformes qui ont une incidence directe sur la compétitivité de l'agriculture canadienne.

Bien que la FCA appuie l'engagement pris par le gouvernement en 2018 d'examiner les réformes fiscales américaines, le gouvernement doit aussi envisager des options immédiates pour réagir en conséquence. La FCA recommande au Canada d'instaurer dès maintenant une complète déduction de première année pour le matériel agricole. Cette dépréciation de la première année est à la disposition des agriculteurs américains et place les agriculteurs canadiens dans une situation de désavantage concurrentiel lorsqu'ils envisagent d'effectuer des investissements opérationnels. De même, la FCA recommande que Finances Canada apporte des changements à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE), afin que les agriculteurs puissent continuer d'avoir accès à la DAPE lorsqu'ils se réunissent pour investir dans des sociétés de transformation et de commercialisation dans leur région.

De plus, la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada limite la planification de la relève dans les exploitations agricoles familiales, ce qui entraîne des coûts de transaction excessifs qui détournent les fonds d'autres investissements. La FCA s'est engagée à collaborer avec Finances Canada pour déterminer les améliorations ciblées à apporter aux articles 84.1 et 55(2), ainsi que la définition élargie de membre de la famille introduite au paragraphe 73(3). Le budget de 2019 offre l'occasion d'éliminer ces obstacles de longue date, ce qui permettra à la prochaine génération d'entrer dans l'industrie en bonne santé financière, ce qui stimulera la croissance.

Tirer parti du Canada rural : La FCA appuie l'appel de la Fédération canadienne des municipalités à appliquer une « lentille rurale » à toutes les politiques et tous les programmes fédéraux à l'appui de la compétitivité du Canada rural. En tant qu'industrie rurale, la compétitivité de l'industrie agroalimentaire canadienne est intimement liée au dynamisme des collectivités rurales. S'appuyant sur l'appel continu de la FCA en faveur d'une stratégie d'infrastructure rurale, le budget de 2019 doit prévoir un financement à long terme de l'infrastructure et prévoir des dispositions pour répondre à **tous les** besoins d'infrastructure rurale et agricole, y compris les goulots d'étranglement dans les transports, l'accès à l'eau potable et au traitement des eaux usées, l'infrastructure qui tire parti de la production d'énergie renouvelable à la ferme et permet l'accès au gaz naturel, et l'accès à Internet haute vitesse moderne et abordable.

Ces programmes doivent reconnaître la capacité financière limitée des collectivités rurales en accueillant des partenariats régionaux, en incorporant des seuils d'admissibilité souples pour l'échelle et le type d'infrastructure, et en rationalisant les processus administratifs.

3. S'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre immédiates et à long terme

Si l'agriculture canadienne doit prospérer et croître, elle doit reposer sur une main-d'œuvre qualifiée, bien rémunérée et sûre. La recherche sur l'industrie agricole primaire du Canada a révélé une pénurie de main-d'œuvre d'environ 59 000 personnes en 2015, qui a doublé depuis 2005 et devrait atteindre 114 000 personnes d'ici 2025. Tout en soulignant les risques futurs, les agriculteurs ont déjà identifié des pertes annuelles de 1,5 milliard de dollars en raison des postes vacants non comblés. En tant que secteur qui emploie un Canadien sur huit, les postes vacants menacent la viabilité et la compétitivité de l'agriculture canadienne et mettent en péril les emplois existants.

Le manque de main-d'œuvre disponible, tant saisonnière que tout au long de l'année, représente l'une des contraintes les plus importantes pour la durabilité du secteur agroalimentaire canadien.

Recommandations

Donner la priorité à l'immigration agricole : Le Canada a besoin d'une politique d'immigration souple qui peut s'adapter aux compétences diversifiées et uniques requises par l'agriculture et d'autres industries rurales, car environ 30 000 postes agricoles vacants sont des postes à longueur d'année. Le budget de 2019 devrait mettre en œuvre une approche ciblée, en s'appuyant sur les pratiques exemplaires identifiées dans le cadre du projet pilote de la Stratégie de croissance de l'Atlantique en matière d'immigration, par l'entremise de l'autorité d'instruction ministérielle pour 2 750 postes d'immigration fédérale pendant cinq ans, et permettre aux travailleurs agricoles employés à longueur d'année d'utiliser le volet lorsqu'un programme des candidats des provinces n'est pas disponible. Cela donnerait la priorité à l'immigration économique pour les professions agricoles en demande tout au long de l'année, ce qui stimulerait la croissance et la compétitivité des exploitations agricoles. Cela devrait s'accompagner d'investissements qui permettraient aux organismes d'établissement de travailler de concert avec les intervenants à l'élaboration du réseau de services et de soutiens nécessaires pour aider les nouveaux Canadiens.

Améliorer la prestation des services du PTET : S'appuyer sur les conclusions de l'examen des normes de service d'Emploi et Développement social Canada (qui devrait se terminer à l'automne 2018) en investissant dans des services supplémentaires de traitement et de liaison afin de promouvoir la conformité aux programmes et d'élaborer des normes de prestation de services axées sur le client. Lorsque les exploitations agricoles ont démontré que les travailleurs canadiens ne sont pas disponibles, il est essentiel que l'accès aux travailleurs agricoles internationaux se fasse en temps opportun.

Les ressources humaines limitées pendant les saisons de production de pointe peuvent retarder les délais de traitement des évaluations de l'incidence sur le marché du travail et des processus connexes. Cette situation nuit aux efforts de croissance sur les marchés nationaux et mondiaux.

4. Tirer parti des occasions au pays et à l'étranger

La FCA s'est réjouie de constater que l'industrie agroalimentaire canadienne a été identifiée comme un important moteur de croissance dans le budget de 2017. Même s'il existe des possibilités prometteuses à l'échelle internationale, l'instabilité récente du commerce mondial a créé une volatilité sans précédent. L'évolution des politiques des principaux concurrents du Canada pose de nouveaux

défis, car les producteurs sont confrontés à des risques imprévus et à l'imprévisibilité du marché mondial.

Cela démontre clairement pourquoi le Canada doit aussi tirer parti des débouchés sur le marché intérieur. En 2017, les Canadiens ont dépensé 198 milliards de dollars en aliments et boissons, et il y a de la place pour croître à mesure que la population et le revenu disponible du Canada augmentent. La promotion des produits locaux et régionaux stimulera les marchés intérieurs.

Les récents accords commerciaux de l'AECG et du PTPGP offrent un meilleur accès au marché à au moins un milliard de nouveaux consommateurs. Cependant, il ne suffit pas de négocier des accords. Toutes les parties doivent s'engager à éliminer les barrières non tarifaires par l'alignement et l'harmonisation de la réglementation. La FCA salue les efforts déployés par le Canada pour inclure des chapitres sur la coopération, la cohérence et la réconciliation en matière de réglementation dans l'AECG et le PTPGP et l'Accord de libre-échange canadien, un moyen de cerner les différences réglementaires et de faciliter la coopération.

Pendant que nous continuons d'élargir les marchés dans le monde entier, le Canada doit continuer de défendre ses industries nationales soumises à la gestion de l'offre. Les industries canadiennes dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs gèrent la production de manière à prévenir le sous-approvisionnement et l'offre excédentaire sur le marché, tirent profit du fait que nous possédons certains des producteurs les plus novateurs et les plus efficaces au monde, et forment une partie importante d'un système commercial fondé sur des règles en fournissant un accès au marché transparent et réalisable par l'entremise de contingents tarifaires établis.

Recommandations

Planification d'urgence en cas d'incertitude commerciale : Une instabilité importante sur les marchés mondiaux est survenue en raison de l'évolution de la politique commerciale du plus important partenaire commercial du Canada, les États-Unis. Les nouveaux tarifs américains et les représailles tarifaires introduits par d'autres partenaires commerciaux doivent être étudiés immédiatement afin que le Canada puisse créer des plans d'urgence et identifier les mesures de soutien pour compenser l'instabilité imprévue des prix au pays.

Renforcer les organismes de réglementation du Canada : La FCA s'est réjouie des investissements du budget de 2018 dans le service des délégués commerciaux du Canada, mais d'autres investissements sont nécessaires pour que l'ACIA, l'ARLA, l'ASFC et d'autres organismes de réglementation puissent effectuer le travail de suivi qui s'impose maintenant. Les mesures de soutien doivent veiller à ce que les normes de service répondent aux besoins des producteurs canadiens qui cherchent à pénétrer de nouveaux marchés internationaux et à prendre de l'expansion au pays. Les retards dus à l'insuffisance des ressources des organismes ont entraîné la perte d'occasions pour les producteurs et les entreprises agroalimentaires.

Ces organismes jouent aussi un rôle primordial en démontrant l'engagement du Canada quant aux règlements fondés sur les preuves et à la promotion de l'adoption de normes internationales fondées sur les preuves. Des investissements supplémentaires dans ces organismes contribueront à garantir que tout nouvel accès au marché se traduira par des possibilités importantes pour les agriculteurs.

En plus de l'accès à de nouveaux marchés, les arriérés de transport limitent la capacité

commerciale de l'agriculture canadienne. La FCA était heureuse de voir le projet de loi C-49 recevoir la sanction royale. Toutefois, des investissements sont nécessaires pour s'assurer que l'Office des transports du Canada dispose de ressources financières suffisantes pour s'acquitter de ses obligations en vertu du projet de loi C-49, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources nécessaires pour financer adéquatement son nouveau « pouvoir d'agir de sa propre initiative ».

Atténuer les concessions d'accès au marché du PTPGP : Les secteurs canadiens du lait, de la volaille et des œufs maintiennent une valeur annuelle combinée à la ferme de plus de 10 milliards de dollars et contribuent pour 30,0 milliards de dollars au PIB du Canada. Les concessions accordées dans le PTPGP ont une incidence directe sur les moyens de subsistance des agriculteurs dans ces secteurs. Le budget de 2019 doit présenter une stratégie globale qui comprend des programmes nationaux d'investissement dans les secteurs touchés par le PTPGP afin qu'ils continuent de créer des emplois canadiens de qualité et de soutenir la croissance dans leurs collectivités.

En particulier, de nouvelles mesures visant à favoriser l'investissement dans les industries des secteurs du lait, de la volaille et des œufs du Canada doivent être introduites. Ces mesures doivent assurer un accès équitable à tous les producteurs et réduire au minimum les formalités administratives connexes.

Contrebalancer les différentes normes de l'AECG : Tout en élargissant l'accès au marché pour le secteur agroalimentaire canadien, de vastes normes sur un certain nombre de fronts créent des règles du jeu inégales entre les producteurs canadiens et ceux de l'UE. Par conséquent, le budget de 2019 doit fournir des ressources pour :

- S'engager activement dans le processus tel que décrit dans le chapitre 21 de l'AECG : Coopérer en matière de réglementation, pour préconiser l'harmonisation de la réglementation.
- Créer des mesures pour surveiller et appliquer les normes canadiennes afin d'empêcher les produits inférieurs aux normes d'entrer sur nos marchés.
- Élaborer des programmes pour aider nos industries d'exportation à se conformer aux normes européennes.

Atténuation de l'AECG pour l'industrie laitière

Le budget de 2019 doit fournir des ressources pour :

- Financer entièrement l'engagement pris par le gouvernement fédéral en octobre 2015 pour faire face aux pertes de revenu récurrentes des producteurs laitiers canadiens.
- Rendre l'ensemble des 250 millions de dollars du Programme d'investissement dans les fermes laitières disponibles pour des investissements.
- Fournir des fonds supplémentaires pour répondre aux besoins de tous les producteurs qui soumettront des projets qui satisferont aux objectifs du Programme au cours des cinq prochaines années.
- Instituer un programme supplémentaire pour répondre aux besoins des producteurs laitiers, ovins et caprins.